

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240724_P_104
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

VU la décision n° 20240527_P_081 du président de la Communauté de Communes Loire - Semène

Commission : Cycle de l'eau

Objet : Signature d'un acte spécial de sous traitance pour les travaux de renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau le Sambalou en faveur de L'entreprise MOULIN TP et de l'entreprise PYRAMID Lot 1 Terrassements – Génie Civil – Réseaux - Revêtements

Le Président,

N° 20240724_P_104

Décide

De signer un acte spécial de sous traitance au marché :

OBJET

- Mandataire du marché : **ROGER MARTIN AURA – Agence MOULIN TP**
- Pour la renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau le Sambalou_Lot 1 Terrassements – Génie Civil – Réseaux - Revêtements

Pour la réalisation des prestations suivantes :

- **Reprise en œuvre des fondations du pont – tranche ferme n°1**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

D'un montant maximum de

- **88 900 € HT**

L'entreprise sous-traitante désignée :

**PYRAMID
ZI LA SILARDIERE
9 RUE JEAN MONNET
42 500 LE CHAMBON FEUGEROLLES**

Fait à LA SEAUVÉ SUR SEMENE, Le 24 Juillet 2024

AR Prefecture

043-244301131-20240724-20240724_P_104-AU
Reçu le 30/07/2024

Le Président

Frédéric

